

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : *direction des personnels militaires de la gendarmerie nationale ; sous-direction des compétences ; bureau du recrutement, des concours et des examens.*

DÉCISION 89948/ARM/GEND/DPMGN/SDC/BRCE portant inscription sur la liste des officiers admis au concours de l'enseignement supérieur du deuxième degré ouvert aux officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale - session 2018.

Du 28 novembre 2018

NOR

Référence de publication :

La ministre des armées,

Vu les articles L4111-1 à L4144-1 du code de la défense ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 1980 modifié, portant organisation de l'enseignement militaire supérieur du deuxième degré ;

Vu l'instruction n° 5200/ARM/GEND/DPMGN/SDC/BFORM du 18 mai 2018 relative à l'enseignement supérieur du deuxième degré ;

Vu le procès verbal de délibération du jury du 28 novembre 2018 (1).

Décide :

À l'issue des épreuves du concours de l'enseignement supérieur du deuxième degré ouvert aux officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale - session 2018, les sept (7) officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale dont le nom suit sont déclarés admis (classement par ordre de mérite) :

Vancour	Alexis	Nigend : 195591
Le Brestec	Jean-Marie	Nigend : 165383
Papadopoulos	Eirini	Nigend : 241438
Merleng	Alexandre	Nigend : 240781
Mille	Fabien	Nigend : 206311
Troesch	Guillaume	Nigend : 198834
Andriamanampisoa	Josvah	Nigend : 241446

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le général d'armée,
directeur général de la gendarmerie nationale,*

Richard LIZUREY.

ORIGINAL SIGNÉ

(1) n.i BO.